

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24-05-18

Dossier complet le :

10-06-18

N° d'enregistrement :

2018-6630

1. Intitulé du projet

Défrichement de 3ha sur une parcelle de 10ha sur la commune de SAUCATS (33650) pour installer un élevage de poulets "Bio"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BERNARD

Prénom

Jean-Paul

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement d'une superficie de 3ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 3ha le long du chemin de "Puyau noir" au lieu dit PEYON sur la commune de SAUCATS (cadastre A176). Terrain en friche dont les pins ont été coupés en 2007 sans replantation. Actuellement une friche avec des repousses de quelques boulots, chèvres ou pins de manière sporadique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défoulement est l'installation d'un élevage de poulets avec la construction d'un bâtiment agricole et d'habitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défoulement sera réalisé par le passage d'un broyeur. La végétation constituée d'arbustes ne nécessite aucun abattage ni anachage de souche. Aucune grume n'est à sortir du terrain.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

la parcelle concernée par le projet a vu sa destination changée en 2018 au titre du règlement d'urbanisme de la commune. En accord avec la mairie elle est devenue agricole pour permettre la réalisation de ce projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la parcelle	10 ha
Superficie déboisée	3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de SAUCATS
Section A
parcelle 176

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 67' 71" Lat. 44° 67' 62"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	600 m ² de bâtiment pris sur la parcelle agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

le projet ne comporte pas d'effets négatifs notables et l'autorisation de défrichement est liée à un reboisement équivalent.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

les caractéristiques d'élevage en agriculture biologique apportent des garanties quant à la maîtrise de l'impact sur la faune, la flore et la santé humaine. la sensibilité de la zone ne sera pas modifiée notablement puisque la continuité et la mixité d'utilisation sont maintenues et intégrées dans l'environnement composé de parcelles agricoles, de forêts et d'habitations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

→ la parcelle aujourd'hui classée agricole au règlement d'urbanisme de la commune conserve sa destination. Pour ces raisons, il ne semble pas nécessaire de faire une évaluation environnementale sur le projet.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Anexe N°1 au cerfa 14734

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CESTAS

le,

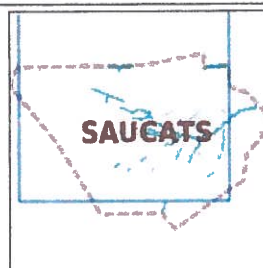
26 - 5 / 18

Signature



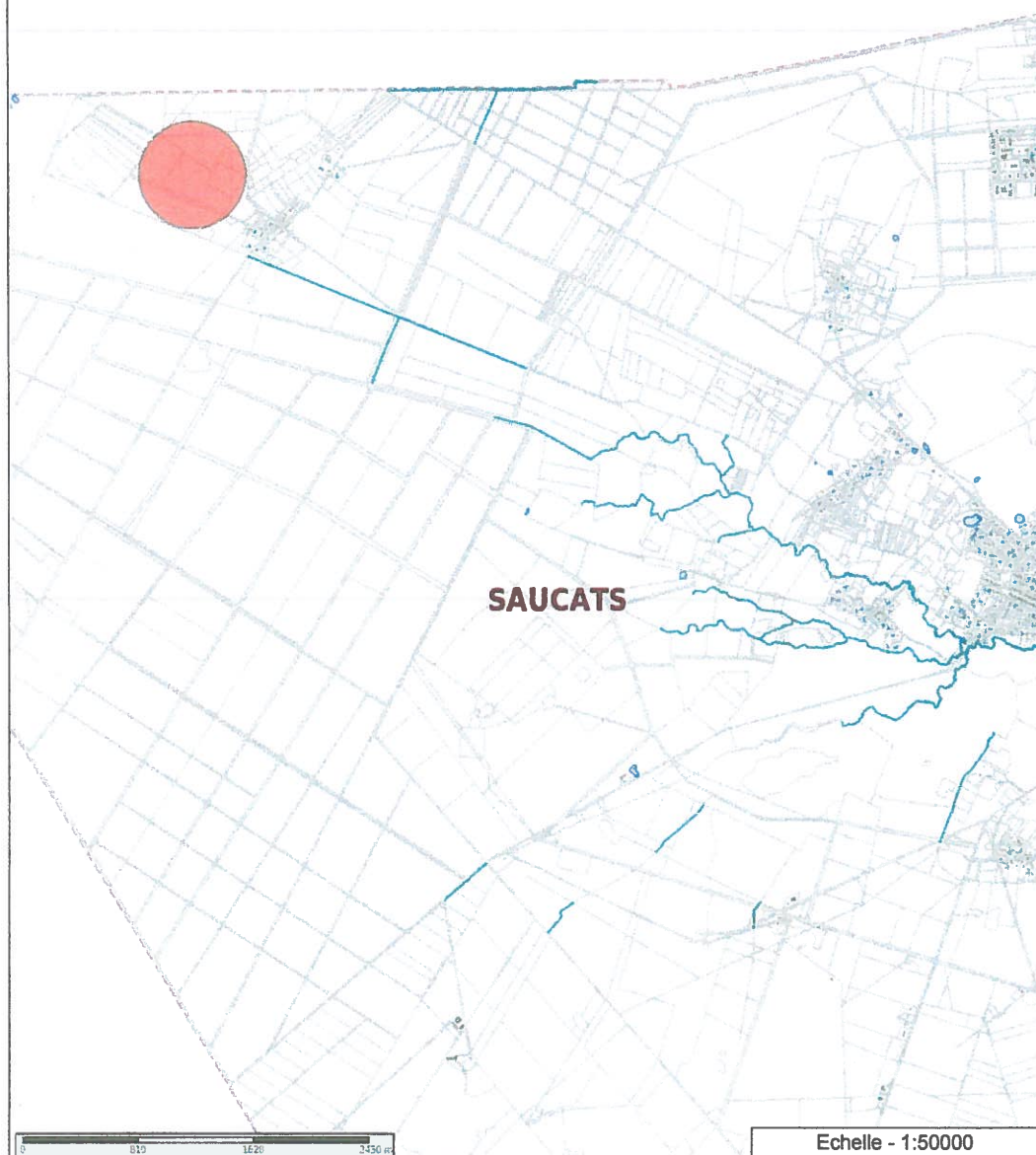
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PC 1.



Légende

-  Lotissement
-  Polygones
-  Ferroviaire
-  Aqueduc
-  Ligne de transport de force
-  Cours d'eau
-  Pièce d'eau (piscine, étang,...)
-  Bâti léger
-  Bâti privé
-  Parcelles
-  Commune



Echelle - 1:50000



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



PEYON / PUJEAU NOIR



Légende

- Lotissement
- Polygones
- Txt lieu-dit
- Az Txt détail topo
- Az Txt hydrographie
- Az Txt voie privée (dans la voie)
- Az Txt voie publique (dans la voie)
- Az Numéro de voie (dans la voie)
- Lettre d'ordre de subdivision fiscale
- Az Numéro de parcelle
- Ferroviaire
- Aqueduc
- Ligne de transport de force
- Surface formant détail topo
- Cimetière
- Cours d'eau
- Pièce d'eau (piscine, étang,...)
- Axe de voie
- Détail linéaire du réseau routier, pont
- Limite de voie privée
- Détail du réseau routier, pont, viaduc
- Bât léger
- Bât privé
- Subdivision Fiscale
- Parcelles
- Commune

de fin chemin
demandé

Chemin d'accès

Voie d'accès



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Parcelle 176 section A commune de Sauvats -
Nature = Agricole.
Contenance = 10 Ha
délinéement demandé = 3 Ha

PC8. ENVIRONNEMENT LOINTAIN

terrain

Chemin de Puzos noir

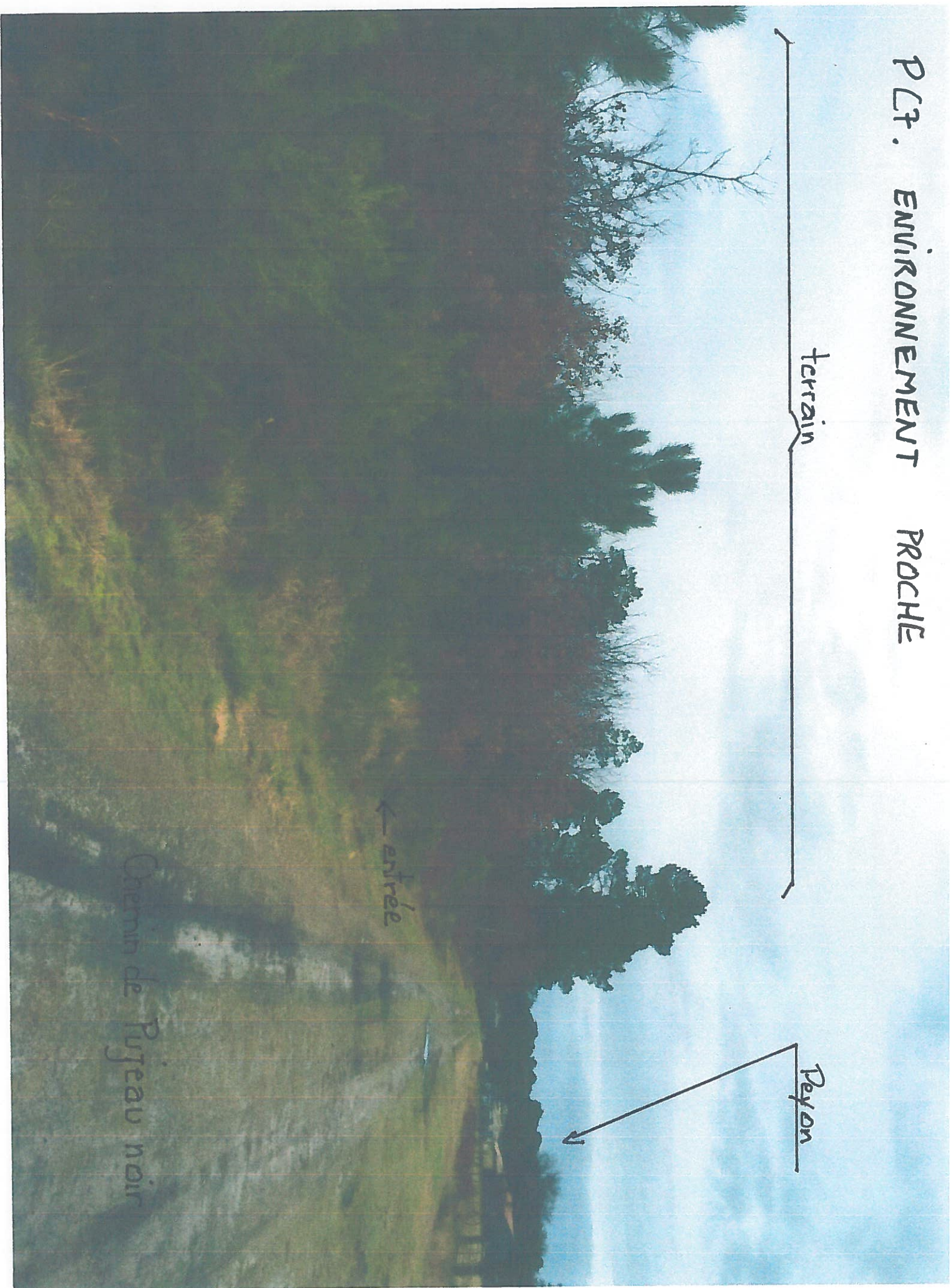
P.C.7. ENVIRONNEMENT PROCHE

terrain

Beyon

← entrée

Chemin de Pujau noir



Bonjour,

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci joint le complément d'information.

- Point 3 ; rubriques applicables

En plus de la rubrique point d'entrée N° 47a le projet n'est pas concerné par les rubriques N° 1a et 39 du fait que ce dernier n'est pas sous la réglementation ICPE et la parcelle fait moins de 10 hectares.

- Point 4_4 .3.1

Comme vu au point 3 le projet ne se situe pas dans les seuils et conditions définies à la rubrique 39.

Il s'agit de créer un bâtiment à usage de garage et atelier agricole plus une partie habitations.

Les poulets seront élevés à l'extérieur sur la totalité de la propriété le jour et pour la nuit rentrés dans les poulaillers mobiles sur le terrain. Les poulaillers mobiles servent à faire une rotation des parquets et conserver un bon état sanitaire.

Pendant la phase travaux le bâtiment pré monté en atelier sera fixé sur une chape béton. Il n'y aura pas d'excavation de sol. Les travaux seront ceux d'une "villa".

Les eaux pluviales seront infiltrées sur site. Il n'y aura pas de rejet. L'assainissement individuel de la maison sera entièrement recyclé sur site. Les réseaux arriveront pas le chemin communal de "Pujeau noir" sur la parcelle.

Les repousses d'arbres présent en bordure du chemin seront conservées pour paysager le chemin ainsi que les quelques repousses sur le terrain. Le chemin d'accès ne sera pas revêtu.

Enfin il est prévu uniquement des parcours extérieurs pour les poulets afin d'obtenir le label "BIO".

4-4

Le projet est au niveau permis de construire et n'est pas impacté par la réglementation ICPE.

4-5

Le bâtiment fera 600 m² pour la totalité (agricole et habitations). Les poulaillers mobiles feront environ 13 m² chacun.

Le nombre de poulets élevés par an sera de l'ordre de 3000.

Le terrain d'assiette est de 95810 m² soit moins de 10 hectares et il n'y aura aucun rejet extérieur. La parcelle est référencée au cadastre Section A numéro 176.

-Point 6

Les besoins en eau pour les poulets sera inférieur à 10 m³ par an et donc négligeable que se soit l'eau de ville ou d'un forage de surface.

Concernant les nuisances, celles des travaux seront négligeables. Le site est à 250 m des habitations et la construction d'un hangar avec la partie habitation n'induirait ni vibration ni bruit au lieu dit. Le bâtiment est pré-monté en atelier, monté sur site

(donc très rapide) et il n'y aura pas d'autres déchets que ceux émis pendant la construction et traités dans les règles.(reste de bardage ou bout de ferraille retirés par l'entreprise, ou gravats qui constitueront un rempiérage du tour du bâtiment). Concernant les rejets de l'élevage, compte tenu du mode "bio" et de l'obligation du lien avec le sol, les fientes des poulets seront émises et recyclées sur site. Elles feront l'apport de matières organiques nécessaires au sol pour la pousse de l'herbe consommée par les poulets. Aucun effluent ne sera émis à l'extérieur, il n'y aura pas de stockage en fosse ou d'épandage. Le dispositif de gestion des eaux pluviales sera une infiltration sur site. Pour la maison un assainissement individuel sur site.

6-4

En plus des mesures indiquées en 6-1 la faible taille de l'élevage et le label "bio" démontrent la volonté d'intégration dans l'environnement. La conservation d'un maximum d'arbustes sur la parcelle pour servir au bien être des animaux. Le bâtiment sera également intégré au paysage avec un bardage bois et des couleurs douces.

- Point 8

Les plans vous ont été remis lors de ma visite.